|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| logo SYKADAP V1.pngSIRET 824 221 196 00028**Sykadap est agréée Education NationaleSykadap est reconnue d’Intérêt général** | LETTRE-PETITIONfévrier 2021**A154‘une obsolescence à programmer’** | Monsieur le Président de la RépubliquePalais de l’Élysée55, rue du Faubourg Saint-Honoré75008 PARIS |

Nous sollicitons votre intervention afin que nous soyons enfin écoutés et reçus par votre Ministre chargé des Transports.

Les associations Euréliennes ont proposé un projet alternatif appelé « MOB28 » qui répond aux besoins de mobilité au quotidien, à un moindre coût.

En effet le projet « MOB28 » :

préserve 600 hectares de terres agricoles ;

est estimé par la DREAL à 320 M€ au lieu de plus d’1 MILLIARD € ;

peut s’inscrire dans le cadre du plan de relance ;

permet la réhabilitation de zones d’activité plutôt que d’en créer d’autres ;

favorise l’économie locale tout au long de son tracé ;

respecte notre environnement, les vallées de l’Eure, l’Avre, de la Blaise (classées Natura 2000) ;

protège les cônes de vues de la Cathédrale de Chartres classée Patrimoine Mondial de l’UNESCO ;

évite le retour du trafic et de l’accidentologie dans les villages aujourd’hui protégés par les récentes déviations mises en place (déviations qui seraient concédées dans le projet d’autoroute) ;

protège le budget des ménages (péage estimé à 1 SMIC par an) pour les navetteurs qui bénéficient aujourd’hui d’une 2 x 2 voies gratuite entre Chartres et Dreux, principaux bassins d’emploi locaux, (voie qu’ils ont déjà payée de leurs impôts) ;

protège le budget de l’État et des collectivités, la subvention d’équilibre à verser au concessionnaire pouvant aller jusqu’à 362,8 M€ selon les scénarii présentés à l’enquête publique (pièce G page 119) ;

protège de nombreux habitants de nos communes qui verraient l’autoroute à moins de 100 mètres des habitations ;

préserve le patrimoine.

Convaincus qu’il s’agit de l’un des « grands projets inutiles », nous rappelons quelques écrits :

Grenelle de l’Environnement : « ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu’il n’était pas possible de faire autrement ».

Débat Public : la conclusion demandait d’étudier plus avant les diverses solutions alternatives d’aménagement et de financement. Les associations ont proposé « MOB28 ».

Cour des comptes : dans son rapport n° 5, elle affirme « l’absence de démonstration de l’intérêt économique des autoroutes au plan du développement économique local ou national ».

Autorité Environnementale : elle fait de nombreuses remarques, trouve le projet alternatif « MOB28 » intéressant, et se dit « pas convaincue de l’intérêt général du projet ».

COP 21 et COP 22 : ce projet ne tient pas compte des engagements qui ont été pris

Loi Mobilité : le projet MOB28 répond aux quatre objectifs de la loi et en particulier permet « Le désenclavement routier des villes moyennes et des régions rurales prioritairement par des aménagements des itinéraires existants »

Enquête Publique : 75 % des participants ont émis un avis défavorable largement argumenté et la commission écrit entre autres : « nous demandons de reconsidérer le tracé et de prendre en compte celui passant par l’Ouest, nous sommes d’accord avec la proposition alternative » (page 8 de l’avis)

Le député de la 1ère circonscription de CHARTRES, Guillaume KASBARIAN, de votre majorité, a donné sa position (dans un document remis à la commission le 16 janvier 2018 à Chartres) « Il n’y a pas de consensus… il y a mieux…. Je ne peux donc pas apporter mon soutien au projet de mise en concession autoroutière de la RN154. »

Pourtant, certains élus avaient affirmé en 2014, que « ce projet ne posait pas de problèmes majeurs notamment d’acceptabilité au plan local » !

Et nous citoyens Euréliens, dans tout cela, sommes-nous quantité négligeable, est-ce cela la démocratie participative ?

Nous sommes conscients que l’aménagement des RN154 et RN12 en 2 x 2 voies est nécessaire, et ce dans les meilleurs délais mais en préservant l’environnement, les villages et leurs habitants.

Le contexte actuel ne nous oblige-t-il pas à revoir les grands projets qui ne seront plus indispensables et les hypothèses de trafic sur lequel il est bâti et qui sont en désaccord avec la loi Mobilité ?

Donnons la priorité au ferroviaire, « pour améliorer les transports des marchandises pour renforcer la compétitivité des territoires ». Il suffit d’une volonté politique.

Nous vous remercions, Monsieur le Président de la République, de prendre en considération notre requête, de la suite que vous voudrez bien lui apporter et de croire en notre très haute considération.

**NOM : Prénom**

A , le 2021

Signature